

*Octobre 2011*

APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur ; siège : École Normale Supérieure, 45 rue d'Ulm, 75005 Paris)

Président : Jean-Yves Guillaumin, professeur à l'Université de Franche-Comté (guillaumin@aricia.fr)

- Nous sommes une association d'enseignants-chercheurs de langues anciennes dans l'Enseignement supérieur. À ce titre, nous émettons naturellement des questions et des revendications portant sur l'enseignement et sur la recherche — indissociables — dans les domaines du latin et du grec. Ainsi :

\* Nous demandons une « sanctuarisation » des formations de Langues anciennes. Les considérations de « quotas » (seuils minimum que l'on voit parfois, et de plus en plus, fixés par les universités à 10 ou à 15 étudiants) ne doivent pas s'appliquer à des domaines de formation qui, par leur nature même, ne peuvent prétendre à un recrutement massif, mais qui doivent être accessibles, au titre du service public, dans un cadre de proximité pour tous les étudiants qui souhaitent s'y engager. On doit toujours avoir à l'esprit, du reste, que ces formations ne sont pas demandées seulement par des étudiants de « Lettres classiques », mais de plus en plus par des étudiants relevant d'autres domaines (histoire, histoire ancienne, langues, philosophie, droit, etc.) et conscients de la nécessité de ces langues dans leur propre stratégie de formation. Il est hypocrite, quand il s'agit de laisser ou non fonctionner des enseignements de Langues anciennes, de ne prendre en compte que les inscrits « Lettres classiques » sans tenir compte des autres au prétexte qu'ils ne relèvent pas de cette mention. Par ailleurs, nous demandons que soit effectivement assurée et contrôlée, dans les cursus de Lettres modernes, une formation en Langues anciennes : un professeur certifié de Lettres modernes peut se voir confier un enseignement de latin, et paradoxalement le CAPES de LM, dans son état actuel, ne prévoit plus aucune épreuve pour cette matière dont les cursus universitaires de LM sont loin d'imposer unanimement l'obligation.

\* Nous voulons, considérant qu'il s'agit là du socle de la culture française et européenne (ce que le discours officiel ne manque jamais de rappeler, à bon droit) que soit réaffirmée, prise en compte, soutenue et développée la légitimité de la recherche en Langues anciennes et sur l'Antiquité. Elle constitue un élément indiscutable du rayonnement intellectuel et scientifique de notre pays, dans les publications savantes et les rencontres internationales de spécialistes. Les laboratoires et équipes travaillant sur l'Antiquité doivent donc faire l'objet d'une attention spéciale de la part du Ministère de la Recherche et des Présidences d'université.

- Mais, membres de la communauté universitaire, nos analyses et nos revendications vont bien au delà du cercle des études classiques.

\* Nous contestons toute vision utilitariste de l'Université. Nous posons la primauté des « savoirs » disciplinaires sur des « compétences » vagues, imaginées d'après des critères économiques d'employabilité immédiate (voir notre texte sur la « nouvelle licence », adopté par notre assemblée générale lors du congrès de Nantes, mai 2011). Nous voulons que soit préservée dans toutes les universités la diversité des enseignements et de la recherche. Nous voulons un retour à une conception universitaire de l'Université.

\* Nous voulons que notre travail et celui de nos étudiants, dans le cursus de Master, ne soit plus entravé et émietté par la multiplicité d'obligations contradictoires que, depuis quelques mois, on prétend imposer à cette étape de la formation. Nous souhaitons que les futurs candidats aux concours de recrutement de professeurs de l'enseignement secondaire puissent effectuer sereinement leurs études de master, dans lesquelles priorité absolue doit être donnée à la dimension disciplinaire et à la formation à la recherche et par la recherche, puis se présenter au concours à la fin de ces deux années de M, et que l'année de formation professionnelle des professeurs soit celle qui suit le succès au concours : année bac + 6, avec statut de fonctionnaire stagiaire rémunéré, et service extrêmement allégé pour permettre la participation aux activités de formation. Dire cela n'est pas prendre la place d'associations ou d'organisations de professeurs du secondaire. C'est, pour des universitaires, énoncer une condition indispensable pour que soit mis un terme au gâchis et à la désespérance que l'on observe actuellement dans les années bac + 4 et bac + 5 de la formation. Le récent « rapport Jolion » a bien pointé ce gâchis, quoique ses propositions risquent, pour beaucoup d'entre elles, de ne pas améliorer l'état des choses.